

## TAXES 2011

Un nouveau rôle d'évaluation est entré en vigueur pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013, portant la richesse foncière de la municipalité à 184 468 800\$, soit une variation à la hausse de 42.27% avec le rôle précédent. En conséquence, plusieurs contribuables remarqueront une augmentation de l'évaluation foncière sur leur nouveau compte de taxes. Cette hausse a fait en sorte que le taux de la taxe, qui était à 0.90\$ du 100\$ d'évaluation en 2010 a été ajusté à 0.69\$ du 100\$, tel qu'annoncé lors du dépôt du budget de l'année 2011 en décembre dernier.

Le 28 février, nous avons expédié vos comptes de taxes par la poste. Certains d'entre vous verront, joint à leur compte, une facturation complémentaire couvrant une partie de l'année 2010. Cette mise à jour est adressée uniquement à ceux et celles qui ont, au courant de l'année 2010, effectué une transaction ou apporté une modification à leur résidence qui a fait varier leur évaluation foncière. La valeur de la propriété se trouve alors ajustée et le taux de taxe applicable est de 0.90\$ du 100\$ pour la période couvrant l'année 2010. Par la suite, le compte de taxe 2011 est émis avec la nouvelle évaluation et est calculé au taux en vigueur.

Les comptes de taxes sont payables de la même façon que les années passées, soit un seul paiement en date du 30 mars pour ceux qui sont inférieurs à 300\$ et en quatre versements égaux pour les comptes qui s'élèvent à 300\$ et plus, (30 mars, 30 juin, 30 août et 30 octobre). Il est possible d'acheminer vos paiements de façon électronique par « Accès D », auprès de votre institution financière, par la poste, par chèque ou en argent au bureau de la municipalité. Veuillez prendre note que le bureau municipal n'est pas doté de l'équipement pour percevoir les paiements par carte de débit ou de crédit.



Ceux et celles qui n'ont pas encore acquitté le montant des taxes 2010 sont priés de le faire dans les plus brefs délais. À défaut de recevoir les montants en souffrance ou de prendre une entente de paiement, la municipalité est en droit d'entreprendre des démarches pour recouvrer les sommes dues en transmettant les dossiers à ses aviseurs légaux. À la suite de cette démarche, s'il n'est pas possible de récupérer les montants dus, ces propriétés peuvent alors être mises en vente pour non-paiement de taxes foncières.

## FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX

Cette année, le Festival annuel des pompiers de Charlevoix aura lieu les 5, 6 et 7 août 2011 aux Éboulements. Fort du succès remporté à St-Urbain l'an dernier, notre brigade a soumis sa candidature au comité régional. Celle-ci a été retenue et les préparatifs pour la tenue de l'événement sont enclenchés depuis déjà quelques semaines.



août

Les buts et objectifs visés par ce festival sont:

- Rassembler les pompiers de Charlevoix afin de leur permettre d'échanger et de fraterniser tout en s'amusant;
- Démystifier le rôle et la fonction du pompier auprès de la population;
- Permettre à différentes municipalités de devenir l'hôte du festival afin de visiter le milieu de travail des pompiers et rencontrer leur brigade;
- Encourager les brigades à participer à des jeux amicaux et sans compétition.

Ne manquez pas ce rendez-vous pendant la période estivale. D'ici là, si vous êtes intéressé(e) à participer à l'organisation et à la tenue de cet événement, n'hésitez pas à communiquer avec Grégoire Bouchard, chef pompier, au 418-489-2988. Merci!

## COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

Le comité consultatif en urbanisme est composé de sept personnes, dont deux élus municipaux et cinq citoyens. Les membres sont nommés par le conseil de la municipalité des Éboulements et ont des mandats de deux ans. Ceux-ci sont renouvelables alternativement chaque année pour 50% des membres, une année les sièges pairs et l'autre les sièges impairs.

Cette année, un membre du comité a avisé qu'il ne renouvelait pas son mandat et en conséquence un siège sera vacant au cours des prochaines semaines. Les personnes intéressées à faire partie de ce comité sont invitées à soumettre leur candidature par la poste, par courriel ou au bureau municipal dès maintenant, au moyen d'une lettre de présentation et de motivation. Le candidat doit être résident de la municipalité, démontrer un intérêt pour l'urbanisme, posséder un sens de l'éthique et avoir à coeur le bien être de la collectivité.

**RÔLE ET MANDAT:** Le CCU émet des recommandations au conseil municipal sur les dossiers d'urbanisme qui lui sont acheminés, entre autres sur les dérogations mineures, les plans d'aménagement d'ensemble, etc. Les discussions se font à huis clos et seules les décisions officialisées lors de la séance du conseil municipal deviennent publiques. Par respect pour les citoyens, les membres ayant un conflit d'intérêt dans un dossier doivent en aviser le comité afin de se retirer lors des délibérations.

## RÈGLEMENTS ET URBANISME

Depuis la fusion des deux municipalités en 2001, chaque ancienne municipalité avait conservé ses règlements d'urbanisme. Telle que la loi le prescrit, l'unification des règlements des deux municipalités devait être réalisée. De plus, comme les règlements actuels dataient des années 80, le conseil de la municipalité des Éboulements a décidé d'effectuer une refonte en profondeur de tous ses règlements.

Suite à deux ans de travail, la municipalité procédera sous peu à l'adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et de ses règlements (zonage, construction, lotissement, permis et certificat, dérogation mineure). Ce processus de modification arrivant à échéance, celui-ci fera l'objet de deux assemblées de consultation publique qui auront lieu à la fin du mois de mars et au début d'avril 2011.

Surveillez les avis publics ainsi que le site Internet **leseboulements.com** pour connaître les dates et heures où auront lieu ces consultations publiques, auxquelles la population est invitée à assister, puisque vous êtes tous concernés par l'application de ces règlements.



FAIRE UN

Don

## LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS L'ANGÉLIQUE DE CHARLEVOIX

S'inspirant des principes et des valeurs si importants des soins palliatifs, la Maison l'Angélique de Charlevoix a pour mission d'accueillir des personnes (enfants et adultes) en phase terminale d'une maladie incurable et d'apporter du soutien aux proches. En effet, l'implantation d'une maison de soins palliatifs dans Charlevoix répond à un réel besoin car peu de possibilités s'offrent à une personne qui désire mourir hors du milieu hospitalier.

Pour aider la Fondation de la Maison l'Angélique de Charlevoix à entreprendre sa construction dès le mois de mai prochain, une façon originale vous est offerte: acheter de façon virtuelle un ou plusieurs mètres du magnifique terrain qui verra naître l'Angélique. Sollicitez les membres de votre famille, vos amis, votre patron et vos collègues de travail et portez-vous acquéreurs symboliquement du nombre de mètres que vous désirez.

Le prix au mètre carré est de 20.00\$ et un engagement à renouveler cet achat pendant une période de 5 ans vous est suggéré pour permettre d'offrir des soins de qualité aux personnes en fin de vie et ce, tout à fait **gratuitement**.

Le formulaire d'achat symbolique de parcelles de terrain est disponible sur Internet à l'adresse suivante: [langelique.org](http://langelique.org) de même qu'au bureau de la municipalité. Il suffit de le compléter et le poster accompagné de votre chèque à la Fondation de la Maison l'Angélique de Charlevoix, 950, Côte Bellevue, La Malbaie (secteur Pointe-au-Pic), Qc G5A 3B1.

La Fondation émettra un reçu pour chaque année fiscale visée au nom du donateur. Merci de faire un don à la Fondation.



## DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Tous les usagers de la bibliothèque sont convoqués à notre Assemblée générale annuelle qui se tiendra le dimanche 20 mars 2011 à 15 heures à la bibliothèque. C'est le moment idéal pour faire connaître votre point de vue et de vous impliquer personnellement. Nous profiterons de l'occasion pour rendre hommage aux membres du comité fondateur de la bibliothèque de 1978.

À l'Espace Claude-Le Sauter, l'exposition **PAS DE VENT** de madame Stella Sasseville se poursuit jusqu'au 20 mars. Elle sera remplacée par une exposition **COUP DE CŒUR** à compter du 3 avril. Un résident des Éboulements exposera ses oeuvres préférées, celles pour lesquelles il a eu un coup de coeur.

La bibliothèque fera revivre, au cours de l'été, le « Moulin à Parole » qui a connu un franc succès l'automne dernier. Un seul thème vous est proposé : celui de la mer et du fleuve St-Laurent. Donc à vos lectures pour dénicher des textes qui vous émeuvent sur ce thème et que vous aimeriez partager avec les autres. Des détails supplémentaires vous seront fournies ultérieurement et vous pourrez également vous renseigner à la bibliothèque.

Les personnes qui aimeraient visiter en groupe le salon du livre de Québec qui aura lieu en avril prochain, sont priées de nous en informer en téléphonant à la bibliothèque. Nous organiserons du covoiturage pour cette activité.

Nous avons acheté plusieurs livres dernièrement. Parmi ceux-ci : Duplessis, son milieu, son époque, un collectif ; Le Frère André de Micheline Lachance ; Bisous de Jean O'Neil ; Promets-moi que tu reviendras vivant de Danielle Laurain ; C'est beau la vie de Christine Michaud. Vous pouvez consulter la liste de nos dernières acquisitions au présentoir des nouveautés.

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS:

Que le règlement No 115-11 intitulé **Règlement ayant pour objet de diminuer la limite de vitesse dans le rang Ste-Marie**, est entré en vigueur le 7 février 2011 conformément à la loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 28 FÉVRIER DEUX MILLE ONZE

Linda Gauthier, directrice générale

### MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

248, rue du Village  
Les Éboulements, Qc  
G0A 2M0

Téléphone : 418-489-2988  
Télécopie : 418-489-2989  
Messagerie : [municipalite@leseboulements.com](mailto:municipalite@leseboulements.com)



Retrouvez-nous sur le web!

[www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com)

**MAIRE :** BERTRAND BOUCHARD  
**CONSEILLERS :** LISE SAVARD  
RUTH TREMBLAY  
RÉGIS PILOTE  
GUY TREMBLAY  
LYNE GIRARD  
DIANE TREMBLAY

**SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL:** LUNDI, 7 mars 2011  
LUNDI, 4 avril 2011  
LUNDI, 2 mai 2011

**HEURES D'OUVERTURE:** LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H00 ET DE 13H00 À 16H30. Veuillez prendre note que le bureau sera fermé les 22 et 25 avril 2011.

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE:** LINDA GAUTHIER  
**ADJOINTE À LA DIRECTION :** DANIELLE TREMBLAY  
**SUPERVISEUR GÉNÉRAL ET CHEF POMPIER:** GRÉGOIRE BOUCHARD  
**AGENTE DE PROJET:** HÉLÈNE THIVIERGE  
**INSPECTEUR EN BÂTIMENT:** JEAN-PAUL PILOTE

Monsieur Pilote est présent le jeudi de 8H30 à midi et de 13h00 à 16h00 jusqu'au 31 mars 2011 et les mardis et mercredis de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h00 à compter du 4 avril 2011.

**SERVICE D'URGENCE :** 9-1-1

**SERVICE D'INCENDIE ( PERMIS DE FEU )** 418-635-1215

## LES PETITES ANNONCES

Le club Fadoq les Blés Mûrs des Éboulements vous invite à participer aux activités suivantes:

Mercredi, 2 mars : Activités régulières  
Mercredi, 9 mars : Bingo au local  
Dimanche, 13 mars : Soirée de cartes  
Mercredi, 16 mars : Activités régulières  
Mercredi 23 mars : Activités régulières  
Mercredi, 30 mars : Activités régulières  
Mercredi, 6 avril : Activités régulières  
Mercredi, 13 avril : Bingo au local  
Mercredi, 20 avril : Visite au centre d'accueil Pierre Dupré  
Mercredi, 27 avril : Vente de desserts et activités régulières

N'oubliez pas les exercices de Tai Chi tous les mercredis à 13h00 et le baseball poche tous les mardis soir.